Procédure sur déclaration de culpabilité précédant la sentence

Quand la cour en est arrivée à une décision relativement à tous les chefs d'accusation contre l'accusé et que ladite décision a été annoncée à ce dernier, le procureur remet au président le modèle M.F.B. 355 et, si possible, un modèle M.F.M. 6.

Ces documents sont lus à la cour par le président, marqués "Y" et "Z", signés par le président et versés au dossier.

Question à l'accusé.

Réponse:

Avez-vous quelque déclaration à faire relativement aux documents dont on vient de vous donner lecture ?

Non, monsiour.

Question à

Réponse:

Désirez-vous adresser la parole à la cour?

Non, monsieur.

La sentence est alors consignée à la page "A" du procès verbal et elle est annoncée à l'accusé en plein tribunal.

Le président établit dons signe le mandat d'incarcération, le cas échéant, et celui-ci de le care et transmis au commandant de l'accusé. Dans chaque cas le care et transmis au commandant de l'accusé. Dans chaque cas le care et care le cartificat de procès devant une cour martiale permanente et le litrasmi de l'accusé des règlements. Le procès verbal ainsi que tous les doca de la care de l'accusé des règlements. Le procès verbal ainsi que tous les doca de l'accusé de l'accusé de l'accusé.